

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 05 décembre

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 11 | 14 |

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 05 décembre 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 02 décembre 2024

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 02 décembre 2024.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, Mme Bertelle Emilie, M Aymard Nicolas

Pouvoirs :

M Langlet Pascal donne pouvoir à M Guyot Didier

M Rolland Alain donne pouvoir à Mme Blanc Anik

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Mme Raboisson Croppi Laurence

Secrétaire de séance : M Aymard Nicolas

D2024_047 – Subvention Ecole Dehors

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'école du Loup de Chaussan pour le projet Ecole Dehors

Monsieur Didier Guyot adjoint aux affaires scolaires présentes le projet.

Vu le budget prévisionnel présenté par les enseignantes d'un montant total de 2 256€

Entendu les conditions posées par les commissions scolaire et périscolaire sont respectées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'allouer ou non une subvention à l'école du loup d'un montant de 1400€

Dit que la somme sera inscrite au Budget Primitif 2024

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

| |
|------------------|
| Vote |
| Unanimité |

Le Maire

Luc Chavassieux

